



Paris, le 13 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les médecins peuvent désormais réaliser des téléconsultations grâce à Doctolib

Doctolib permet désormais à ses médecins partenaires de réaliser des téléconsultations. Ce service a été conçu avec 500 médecins pour s'intégrer parfaitement à leur exercice. Les téléconsultations réalisées grâce à Doctolib respectent les règles fixées par l'Assurance Maladie et seront remboursées aux patients comme une consultation physique. Grâce à la technologie de Doctolib, les médecins ont l'opportunité d'installer la téléconsultation dans le quotidien des Français et de créer de nouveaux usages positifs pour notre système de santé.

Un service simple pour un maximum d'usage

À partir d'aujourd'hui, Doctolib donne la possibilité à ses médecins partenaires de réaliser des téléconsultations avec leurs patients.

Il suffit pour cela au médecin de configurer un nouveau motif de consultation et de lui attribuer des disponibilités dans son agenda Doctolib. Instantanément, les patients du médecin ont la possibilité de prendre rendez-vous pour une téléconsultation sur l'application mobile Doctolib. A l'horaire convenu, le patient et le médecin se retrouvent dans un espace vidéo sécurisé pour réaliser la téléconsultation. A l'issue de cette dernière, le patient paie son médecin directement en ligne en un clic et reçoit une ordonnance dans son compte patient sécurisé.

Ce service de téléconsultation est facturé par Doctolib 79€ TTC par mois à chaque médecin utilisateur. En 2019, l'Assurance maladie versera une aide de 350€ aux médecins qui souhaitent s'équiper d'un service de téléconsultation (via le forfait structure).

Pour Stanislas NIOX-CHATEAU, co-fondateur de Doctolib, *“le plus important est que la téléconsultation s'intègre dans l'exercice quotidien des médecins. Tout se fait depuis leur agenda Doctolib. Avec ce nouveau service, nous poursuivons notre travail pour aider les médecins à décupler le potentiel de leurs cabinets. La téléconsultation s'inscrit parfaitement dans la vision de Doctolib d'être au service des professionnels et établissements de santé tout en améliorant l'expérience des patients.”*

Des avantages importants pour les médecins et les patients

D'après une étude interne réalisée auprès de plus de 1 800 médecins¹, la téléconsultation offre 3 avantages aux médecins :

1. **Apporter un nouveau service à leurs patients** : la téléconsultation permet à ces derniers d'accéder plus facilement à une consultation et d'éviter un déplacement. Le suivi des patients est par ailleurs renforcé et simplifié pour les médecins.

¹ Etude interne sur la téléconsultation réalisée par Doctolib auprès de ses médecins utilisateurs le 26 juillet 2018.

2. **Développer leur activité de consultation selon leurs besoins**, en ouvrant des créneaux supplémentaires dédiés à la téléconsultation ou en transformant des demandes médicales aujourd'hui réalisées par emails ou SMS en téléconsultations sécurisées.
3. **Gagner en confort et en flexibilité dans leur pratique** avec la possibilité de consulter où et quand ils le souhaitent.

Pour les patients, la téléconsultation présente deux avantages principaux :

1. **Accéder plus facilement et rapidement à une consultation** chez leur médecin.
2. **Gagner du temps** en évitant de se déplacer pour certains rendez-vous médicaux.

Des téléconsultations remboursées et sécurisées

Les téléconsultations réalisées grâce à Doctolib seront remboursées aux patients comme une consultation physique. Elles respectent les règles fixées par l'Assurance Maladie, en particulier :

1. La téléconsultation n'est proposée **qu'aux médecins**.
2. La téléconsultation n'est **jamais le mode unique de consultation** du médecin.
3. La téléconsultation n'est proposée **qu'aux patients déjà connus du médecin et vus physiquement par ce dernier durant les 12 derniers mois**.

Le service de téléconsultation de Doctolib respecte également l'ensemble des normes de sécurisation définies par l'ASIP Santé et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Aujourd'hui, une centaine de médecins réalise déjà des téléconsultations sur Doctolib. Un déploiement rapide est prévu dans les prochaines semaines chez les médecins utilisateurs des services de Doctolib.

Vidéo

[La téléconsultation par Doctolib en moins de 3 minutes](#)

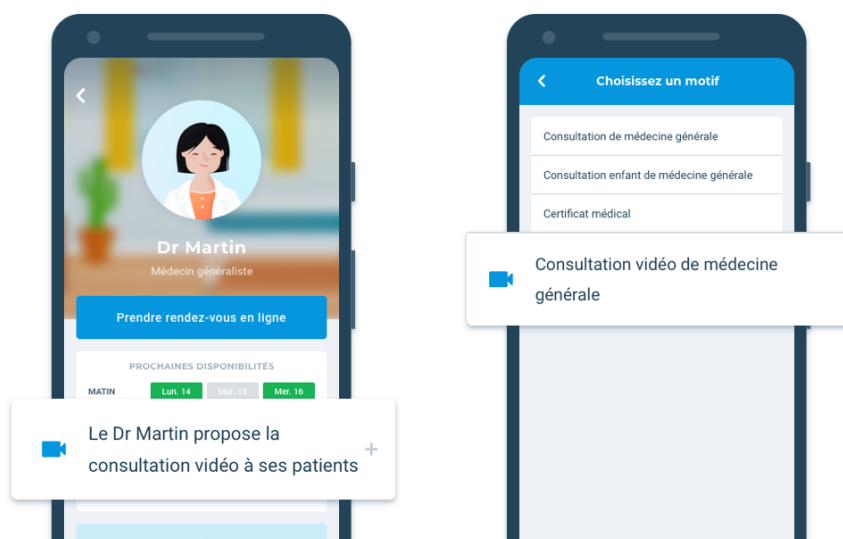
A propos de Doctolib

Créé en 2013, Doctolib est le leader européen de la e-santé. Pour les professionnels et les établissements de santé, Doctolib propose un logiciel et des services pour améliorer l'efficacité de leur organisation, transformer l'expérience de leurs patients, faire connaître leurs activités et renforcer la coopération avec leurs confrères. Pour les patients, Doctolib offre un service complet pour accéder plus facilement et rapidement aux soins et devenir acteurs de leur santé : la recherche d'informations et la prise de rendez-vous médicaux se font sur Internet, 24h/24 et 7j/7, et chaque patient peut accéder à son carnet de santé en ligne. La société emploie aujourd'hui 700 salariés, répartis dans 35 villes en France et en Allemagne. Elle collabore avec 70 000 professionnels et 1 400 établissements de santé. Doctolib enregistre chaque mois plus de 30 millions de visites de patients sur son site Internet. Plus d'informations sur Doctolib directement sur le site www.doctolib.fr.

Contact presse

Antoine Msika
presse@doctolib.com / 07 78 72 61 08

Prise de rendez-vous pour une téléconsultation sur l'application Doctolib



La téléconsultation s'intègre parfaitement à l'agenda Doctolib des médecins

